

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

MAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annances..... 25 c. la ligne  
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffite et Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LÔT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,  
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial.  
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 16 novem.	71 80	101 »
Du 17 .....	71 70	101 75
Du 18 .....	71 70	101 75

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

La Révolution Française, 2 vol..... 50 fr.  
Les Reines du Monde, 1 vol..... 20 fr.  
Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr.  
La Russie Historique, etc., 2 vol..... 50 fr.  
Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr.  
Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr.  
Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur paraîtront davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'à quelques demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

CÉSARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy, par M. Bertrandy, Inspecteur général des Archives, (derniers exemplaires). Pris au bureau 1 fr. au lieu de 3 fr.

ALBUM DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon. Au lieu de 300 fr. 22 fr.

OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.  
Les environs de Paris..... 6  
Canseries de la mère..... 8  
Contes de Fées..... 7  
Les mémoires du roi Jérôme  
7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
du 18 Novembre 1868. (N° 12)

LE DRAME

## Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

VIII. suite.

De son côté, Severino n'était pas fâché d'avoir là, sous la main, un homme en face duquel il se trouvait à l'aise.  
Cancari avait conservé ses habitudes de simplicité et de frugalité. Il déjeunait dans son bureau avec un petit pain, un morceau de fromage et un demi-verre de vin.  
Quelquefois, le matin, après un repas probablement moins frugal, Severino venait près de son caissier en fumant un cigare.  
— Comment, lui dit-il un jour, pouvez-vous vous contenter d'un déjeuner si simple ? Cependant, vos appointements vous permettraient de mieux vivre. Vous n'aimez donc pas les bonnes choses ?  
— Ah ! fit Severino presque inquiet, et ne vous a-t-il pas dit son nom ?

Cahors, le 18 Novembre 1868

LA VOIX DU PAYS.

## TROISIÈME

A M. le Rédacteur en chef de l'Indépendant.

Gourdon, le 17 novembre.

Monsieur,

Dans votre numéro du 14 novembre, vous avez répondu, croyez-vous, de la façon la plus péremptoire, aux deux lettres que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire ; et cependant vous ne m'avez pas encore amené à penser comme vous. — Ou je suis trop entêté, ou vous avez mal raisonné : choisissez.

Je vais, avec votre permission, examiner votre article et tâcher de montrer que, comme tous les autres, il est peu sérieux au fond.

Vous me faites tout d'abord une chicane ridicule, à propos d'une apparente contradiction relative à votre foi politique. Votre critique ne signifie rien, et ne fait pas qu'une négation devienne une affirmation.

Retournant ensuite, contre moi, une de mes accusations à votre égard, vous affirmez que j'ai pour but d'animer les populations et de les faire s'entre déchirer. Le procédé ne manque pas d'une certaine habileté, malheureusement il porte à faux, et ne trompe personne.

Vous dites : Je fais un appel aux partis, je les invite à s'unir fraternellement, à oublier leurs rancunes passées, pour ne s'occuper que du bien public. Paroles magnifiques, si elles étaient sincères ; malheureusement elles ne le sont pas. De tout ce que vous avez écrit jusqu'à ce jour, au contraire, il résulte que votre pensée est celle-ci : Unissons-nous pour rendre odieux l'ordre établi et pour le détruire. — Vous ne dites pas : Unissons-nous à tous pour rendre au gouvernement sa tâche facile, et pour lui permettre de faire avancer le règne d'une liberté complète et féconde ; vous ne dites pas : Oublions nos haines, — mais unissons-les ;

Travaillons de concert à la perfection du moderne édifice social, — mais démolissons ; nous reconstruirons après un édifice nouveau. — Vous ne dites pas au gouvernement : Nos colères sont apaisées, vienne la liberté complète, nous travaillerons avec toi au bonheur du peuple, et nous n'en profiterons pas pour ramener le pays à cet état d'anarchie encore si près de nous. — Vous lui dites : Tu es absolument mauvais, par suite nous ne voulons plus de toi. Vous n'abjurez aucune de vos rancunes, et votre prétendue union libérale n'est pas autre chose qu'une union sacrilège de partis qui, une fois libres, recommenceraient leurs luttes. Vos feintes caresses ne nous abusent pas, croyez-le bien. — Je puis chaque jour reconnaître la vérité de ce que j'avance ; je vis au milieu de vos amis, et tous parlent et agissent, non comme de graves citoyens, remplis de l'amour du bien public, et unis pour cet effet, mais comme des hommes irrités, rêvant la revanche d'une défaite.

Vous m'accusez d'avoir fait une charge à fond de train sur les divers partis que vous représentez ; vous me dites ensuite que je ne suis pas libéral, et enfin vous répétez que tout ce que le gouvernement a fait et fait chaque jour est mauvais.

Cette charge, qui n'a que le défaut d'être trop vraie, votre prétention d'être le représentant de l'opinion publique, m'avait obligé de la faire.  
Eh quoi ! vous vous dites libéral, et en même temps représentant de l'Orléanisme, du Cléricalisme et de la Légitimité, trois opinions de moins en moins libérales, et vous voulez que je trouve rationnelle une semblable affirmation ? J'ai cru qu'il était de mon devoir d'éclairer mes concitoyens, et de leur faire connaître quels prétendus libéraux étaient vos Patrons.

Vous m'accusez de les charger, et moi, je vous défie, leurs principes à la main, de me prouver qu'ils sont libéraux. Je vous défie de me prouver que j'ai erré.  
Il ne suffit pas dans notre temps de poser une affirmation ; nous ne nous en contentons

plus. Il nous faut des preuves ; donnez-les. Faites une étude complète et sincère des principes de chacun de ces partis politiques, et osez après, venir dire à un public sérieux, à des hommes sensés, que vous voulez l'établissement complet de la liberté.

Vous m'accusez ensuite de m'être montré sévère envers les républicains ; vous me raillez même du sombre tableau que j'en ai fait. Soit, monsieur, j'accepte vos railleries, à la condition que mes critiques profiteront à vos protégés que vous voulez si drôlement allier.

« Qui aime bien, châtie bien, » dit le proverbe. Si mes paroles à l'égard des républicains sont amères, c'est que je leur porte d'autant plus d'intérêt, et que je voudrais de grand cœur n'être pas convaincu de ce que j'avance. J'ai vécu au milieu d'eux, j'ai vu le malaise qui les agite, j'ai vu le désordre qui règne parmi eux, et je les ai plaints ; mais à eux, comme à tous, je devais la vérité et je la leur ai dite.

Ceux-ci du moins, aiment la liberté ; seulement ils l'aiment mal. Déclarez-vous franchement républicain, monsieur, et nous vous croirons libéral. Elevez fièrement ce drapeau, et quand vous parlerez de liberté, nous vous croirons. Nous saurons que votre libéralisme n'est pas le nôtre, qu'il n'est pas réglé, modéré, prudemment progressif ; nous saurons qu'il est brutal, passionné, impatient, mais enfin nous saurons qui vous êtes et où vous voulez nous conduire.

Entre les républicains et nous, et voilà pourquoi je regrette de les voir si mal composés, il y a un principe commun, l'amour de la liberté. Mais que de différences dans les moyens d'y arriver ! Pour nous, la liberté doit être dans les institutions, peu importe la forme du gouvernement. Pour eux, il n'y a point de liberté possible, sans une forme spéciale, différente avec les sectes. Pour nous, la liberté doit sortir de l'ordre et s'établir graduellement à mesure que les mœurs auront vaincu les préjugés qui s'opposent à son épanouissement complet. Pour eux, la liberté doit être proclamée immédiatement, pleine,

entière, par n'importe quel moyen, ce moyen dut-il être une sanglante révolution, etc. Vous pouvez nier ce que je dis, monsieur, vous ne pouvez faire que ce ne soit vrai. Du reste, ôtez aux républicains, leurs passions souvent excessives, leur amour des systèmes bizarres, leur intempérance libérale, leur colère d'avoir été vaincus alors que, par leurs divisions intestines, ils avaient mis la liberté et la patrie en péril, et il vous restera des libéraux-conservateurs.

Dans ma deuxième lettre, comme dans celle-ci, je n'ai voulu parler que des républicains opposants. Il est un grand nombre d'hommes sérieux, intelligents, honnêtes, républicains parce que cette forme leur paraît mieux que la forme monarchique, mais convaincus que nos principes libéraux sont les leurs ; ceux-ci marchent avec nous, ils votent avec nous, ils aiment mieux faire le sacrifice de leur goût pour une forme de gouvernement, que d'entraver la liberté. Ce n'est pas pour eux que j'écris, et je suis sûr qu'ils n'auront pas fait de méprise.

Vous ajoutez que je fais partie de ceux qui trouvent que l'opinion publique « est partout où se trouvent des satisfaits, partout où l'on rencontre des repus ou des gens qui veulent l'être, partout enfin où se voient des individus créés pour le servilisme ou que la liberté effraie. »

Vous me traitez assez mal, monsieur, et vous avez mauvaise grâce à le faire ; vos amis même, vous le diront, j'en suis sûr. Eh bien, je ne me défendrai pas, ma chétive personnalité, n'en vaut pas la peine, et ne doit pas prendre place dans ce débat. Libre à vous de me croire un satisfait, un repus, un homme lâchement servil, un ennemi de toute liberté. Les principes que j'ai exposés, et qui sont la règle de mes actions, me défendront eux-mêmes. J'espère que ma conduite tant antérieure qu'ultérieure y fera bien quelque chose.

Enfin, monsieur, vous continuez à déclarer que le gouvernement est tyrannique, cou-

— Si, si, je les aime, répondit Cancari, mais je sais attendre ; viendra un jour, j'espère, monsieur Falkenberg, où je pourrai mieux vivre.

— N'était-ce pas un grand blond ?

— Si, je crois.

— Les garçons l'ont-ils remarqué ?

— Je pense que oui.

— Eh bien, dites-leur que si cet homme se représentait sous un prétexte quelconque, de le renvoyer inexorablement.

Et Severino rentra dans son cabinet.

— Allons se dit Cancari lorsqu'il fut seul, ce Finlandais n'était pas si fou que l'on pourrait le croire.

Quelques jours s'écoulèrent. A la fin de la semaine, le samedi, au matin, Severino fit appeler son caissier.

— Combien avez-vous en caisse, Cancari ?

— Dam ! il y a de l'argent. Désirez-vous savoir le chiffre exact ?

— Non, à peu près.

— Il y a plus de cent cinquante mille francs, et il rentrera aujourd'hui soixante-cinq mille francs à échéance de ce jour.

— Il y a beaucoup à payer mardi, d'après avis de la Caisse de Stockholm. Il faudra ce jour même, aller à la Banque prendre trois cent mille francs.

— Très-bien, monsieur.

— C'est tout ; vous pouvez vous retirer.

Le caissier revint à son bureau, s'assit en face de ses livres et devint rêveur.

Vers quatre heures, les garçons de recette ren-

trèrent et versèrent les soixante-cinq mille francs.

On avait d'autre part touché les cent mille écus à la Banque.

Cancari fit sa caisse. Total : cinq cent mille francs.

Il n'était plus si rêveur que le matin ; on eût dit même qu'il était en proie à un commencement de fièvre.

Vers six heures, les employés partirent. Cancari dit aux garçons de fermer, qu'il resterait encore, ayant à travailler.

A six heures et demie, tout le monde était parti. Un seul homme se trouvait dans les bureaux : c'était Cancari.

Il sortit à sept heures et monta dans un fiacre.

Mais le caissier de la maison Falkenberg, si ponctuel d'habitude, ne rentra chez lui qu'à huit heures. La voiture l'attendit à la porte. Un instant après, il redescendit avec une petite malle.

— Je vais à la campagne dit-il à son concierge.

— A la gare Saint-Lazare cria-t-il à son cocher.

Dix minutes après, il montait le grand escalier de la gare ; mais au lieu de se diriger vers un des guichets, il tourna à droite vers la rue d'Amsterdam.

En montant l'escalier c'était un voyageur qui partait ; rue d'Amsterdam, c'était un voyageur qui arrivait.

Il prit une seconde voiture, et se fit conduire à un hôtel de la place du Havre.

Il demanda une chambre au mois, fit le prix et paya.

Cancari portait un ample pardessus, un pardessus qu'il s'était fait faire exprès, avec des poches partout. Lorsqu'il fut seul il sortit de toutes ces poches des liasses de billets de banque et des actions au porteur.

Il enfouit le tout dans un des plus vastes tiroirs de la commode. — Puis il sonna, et se fit servir à dîner.

Il mangea d'excellent appétit, but copieusement et ne pensa même pas à demander du macaroni. Et, comme un Italien doit toujours s'excuser, même vis-à-vis de lui-même, de ne pas consommer de cette pâte nationale, il se dit en souriant : — C'est un moyen de détourner les soupçons.

Puis, lorsqu'il eut vidé le dernier verre de la bouteille de bordeaux, il alluma un cigare et se prit à murmurer tout bas : — Maintenant, il s'agit de ne pas se laisser prendre. Mes prédécesseur, les caissiers adroits d'abord, maladroits après, ont toujours commis des imprudences. Ou ils ont pris le chemin de fer, sur la ligne duquel la police porte ses regards aussitôt avec le binocle télégraphique ; ou ils se sont jetés à corps perdu dans les boudoirs des lorettes connues. On les a pincés le lendemain. Je ne quitterai pas Paris, et je n'agirai qu'avec prudence. Je vais faire le malade, ici, et ne sortirai plus. Tous les soirs on ira m'acheter les journaux du soir, et cette lecture fera toute ma distraction. Ce sera un régime dur, je le sais, mais je m'y ferai. Je vais commencer dès ce soir.

Et Cancari sonna.

pable ou maladroit dans tout ce qu'il fait ; enfi, faux aux principes qu'il a posés.

Je connais peu d'écrivains qui, plus que vous, fassent abus de l'affirmation. Je sais toute la force qu'une semblable argumentation peut avoir sur ceux qui n'ont pas l'habitude de la réflexion ; mais encore une fois, monsieur, cessez d'affirmer, ou prouvez.

Un gouvernement n'est pas tyrannique par ce seul fait que quelques préfets à poigne, comme vous les appelez, auront mal interprété sa pensée ; parce que quelque commissaire de police aura indûment arrêté un individu, ou parce que quelque agent subalterne, n'aura pas toujours été très-convenable à l'égard de quelque ivrogne insolent ou tapageur. Un gouvernement n'est pas maladroit parce qu'une entreprise généreuse n'aura pas réussi, ou parce que la brutalité d'un fait ou d'une circonstance impossible à prévoir aura dérangé de sages combinaisons, ou parce que dans un duel entre deux nations, il n'aura pas été, follement, brutalement se jeter sur n'importe laquelle, lorsque celle-ci ne le menaçait pas. Un gouvernement ne peut être traité d'anti-libéral, sans que chacun de ses actes à l'intérieur n'ait été un obstacle de plus à la liberté.

Soyez de bonne foi, soyez sérieux. Encore une fois n'affirmez pas, prouvez ; non pas par un acte isolé, par une entreprise non-réussie, mais par un ensemble d'actes, d'entreprises, annonçant un système tyrannique préconçu et bien suivi, et une maladresse constante soit dans la conception, soit dans l'exécution.

Si je voulais, comme vous, prouver que le gouvernement est tyrannique, maladroit, anti-libéral, je prendrais tous ses actes administratifs et non quelques-uns ; je ferais voir que sa tyrannie est bien un système ; j'étudierais toutes ses entreprises et je ferais voir qu'aucune n'a réussi, qu'aucune n'a eu un résultat utile, parce que toutes étaient mal conçues ou mal dirigées ; j'analyserais toutes les lois générales, toutes les lois d'ordre intérieur et je ferais voir que chacune est un recul pour la liberté. En un mot je ferais voir que depuis son avènement toutes les libertés ont été en décroissant.

Mais ce travail vous mènerait à confusion ; Aussi préférez-vous dire, absolument : Tout est mauvais. La bonne foi serait par trop gênante.

Enfin, Monsieur, vous finissez par une facétie, vous me raillez du régal que je vous offre en vous servant une évocation du spectre rouge ; veuillez me laisser croire que vous ne me régalez jamais en me servant la réalité.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

René VERCIPT.

BULLETIN.

Nous apprenons que le projet de budget pour l'exercice 1770 vient d'être envoyé au Conseil d'Etat par le ministre des finances.

Plusieurs journaux critiquent la nouvelle loi électorale d'Espagne, parce qu'elle fixe à 25 ans le droit de suffrage. — Le gouvernement provisoire, disent les feuilles en ques-

— Garçon, apportez-moi de la fine champagne et allez m'acheter tous les journaux du soir.

Le garçon sorti, Cancari fit les réflexions suivantes :

— Je suis un maladroit. J'ai toujours raillé jusqu'ici les romanciers, mais je m'aperçois que je serais incapable de nouer une intrigue, ni de bâtir un drame. J'ai l'intention de me faire passer pour malade et je mange comme un goinfre, et je demande de la fine champagne !

Il est sûr que Cancari était un peu surexcité et qu'il avait un monologue, qui, grâce à la fine champagne, pourrait bien dans un moment tourner à la cascade.

Mais le retour du garçon lui donna à réfléchir.

En effet, celui-ci remontait, non-seulement avec une masse de journaux mais encore avec un petit papier qu'il plaça sous les yeux du voyageur.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Cancari.

— Si monsieur veut bien remplir ce bulletin, c'est pour le livre de police.

— Ah ! il y a un livre de police.

— Dans tous les hôtels, monsieur.

— Et la police le regarde quelquefois ce livre ?

— L'inspecteur vient le visiter presque tous les deux jours.

— Ah !

— Les indications sont imprimées, monsieur n'a qu'à remplir.

— Très-bien, très-bien !... Voyons : NOM ; Couturier ; prénom, Jules ; lieu de naissance, le Havre ; dernier domicile, le Havre ; domicile ha-

tion, cherche ainsi à diminuer les chances du parti républicain. Une correspondance de Madrid explique ainsi cette disposition limitative :

« La loi a fixé à 25 ans l'exercice du droit électoral. Par ce fait, un grand nombre d'étudiants se trouvent exclus. Il y a pour cela une raison péremptoire : c'est qu'en Espagne, la majorité civile ne s'acquiert qu'à 25 ans. Il eût été anormal d'accorder le droit de suffrage à des personnes encore inhabiles à exercer les autres droits. Ici, comme en France, l'âge de la majorité a servi de base. »

On lit dans l'Epoca du 13 novembre :

« Plusieurs journaux demandent que le gouvernement provisoire réclame de la Grande-Bretagne la reddition de Gibraltar. La demande serait juste et patriotique ; mais bien qu'il paraisse à quelques-uns de nos confrères qu'il suffise d'une légère indication pour réussir, nous craignons malheureusement que le gouvernement anglais n'abonde pas dans ces idées »

Le vice-roi d'Egypte, Ismaël pacha, continue de doter son pays d'institutions calquées sur celles qui existent en France. C'est ainsi que le gouvernement s'occupe de créer à Alexandrie un conseil municipal, composé de 24 conseillers appartenant aux différentes nationalités comptant plus de 500 membres domiciliés dans cette capitale.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence 16 novembre.

Le gouvernement, après avoir opposé quelques difficultés, a accordé à la ville de Naples, l'autorisation d'émettre un emprunt avec primes

On assure que le gouvernement est décidé à ne donner dorénavant à aucune autre ville l'autorisation d'émettre un emprunt avec primes.

New-York, 14 novembre soir.

Une collision a eu lieu entre plusieurs petits bateaux de port. On compte un certain nombre de morts et de blessés.

Madrid, 15 novembre.

Un meeting démocratico-monarchique a été tenu aujourd'hui dans la cour qui avoisine le palais Royal.

Plusieurs orateurs se sont fait entendre, entre autres ; M. Olozaga ; M. Vega Armigo, unioniste ; M. Martos, démocrate, qui a prononcé un discours fort énergique et enfin un journaliste délégué pour parler au nom de la presse.

Tous ces discours qui étaient dans le sens du récent manifeste démocratique, ont été vivement applaudis.

Après que la série des discours eût été épuisée, les assistants, sur la proposition de M. Olozaga, se sont rendus au siège de gouvernement provisoire, et une députation a été désignée pour rendre compte au gouvernement de ce qui s'est passé, dans le meeting.

L'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner. Une foule immense, composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société a pris part à cette manifestation pacifique.

Madrid, 16 novembre.

M. Olozaga reçoit de tous les points de la province des télégrammes portant adhésion complète et enthousiaste aux principes posés dans le manifeste de la réunion démocratico-monarchique.

Les négociations pour l'emprunt de 400 millions de réaux continuent.

bituel, toujours le Havre.

— Moi, aussi, je suis du Havre, monsieur ; jolie ville.

— Oui, très-jolie ville. Papiers. Comment ! Papier. Mais je n'en ai pas.

— Mettez alors, sans papiers, cela ne fait rien.

— Comment ! cela ne fait rien ? et l'inspecteur,

— Oh ! à moins qu'on ne recherche quel-

qu'un il ne dira rien.

— Et s'il recherchait quel'un ?

— Ah ! dame, il monterait vous questionner lui-même. Vous savez, c'est désagréable, on n'aime pas ça.

— C'est vrai, on n'aime pas ça.

— Et puis, comme il vient très-matin, on serait obligé d'éveiller monsieur.

— Enfin que voulez-vous que j'y fasse ? je suis venu à Paris pour affaires de quelques jours seulement, et je n'ai pas de papiers sur moi que je puisse vous remettre.

— Oh ! c'est très-bien. Monsieur n'a plus besoin de rien ?

— Non.

— Bonsoir, monsieur.

Après le départ du garçon, Cancari devint pensif. Il commençait à comprendre qu'il n'était pas si facile de se cacher dans Paris. Mais il fut pris tout à coup d'une belle résolution.

— On me prendra, c'est possible, dit-il, mais que m'importe, je n'ai aucune considération à garder vis-à-vis des miens. Je n'ai pas de famille, ou si j'en ai je ne me préoccupe pas d'elle. Seulement je prétends sauver la caisse. Je connais un endroit inconnu à tous, qui garde fidèlement ce qu'on lui confie ; c'est là que je porterai demain ce qui est ici dans cette armoire. D'ailleurs, demain, c'est dimanche, et jusqu'à lundi je suis en sûreté ; je ne vois même pas pourquoi je ne sortirais pas ce soir... Eh ! eh ! si je voulais, j'ai les moyens de m'amuser, là !... mais, non, il vaut mieux combiner des plans de sécurité. Tiens mais, si je buvais un verre de fine champagne ! Severino en boit bien, lui, le gaillard ! je ne vois pas pourquoi je m'en priverais, moi !

Et Cancari vida son verre à moitié plein. Il avait des dispositions d'esprit gai, car il lui vint une réflexion qui le fit sourire.

— Il faudra me déguiser ; laisser pousser ma barbe ; porter une perruque me voilant le dos. Mais ne serait-il pas plus simple de me livrer entièrement à la débauche, de consacrer dix mille francs à des plaisirs corrosifs ? Excès de table, excès d'amour, excès de tout !... Au bout d'un mois, mes yeux seront éraillés, mes traits tirés, mes lèvres pendantes, mon nez rouge.

— Qui diable me reconnaîtrait sous ce masque !... C'est peut-être une idée et j'y réfléchirai cette nuit.

On écrit de Madrid, 12 novembre : L'épiscopat espagnol continue de protester contre la suppression des communautés religieuses. Le ton de ses mandements est respectueux, mais digne ; soumis, mais ferme.

« Etrangers aux questions purement civiles et politiques, disent les évêques d'Espagne, nous n'opposons aux pouvoirs constitués aucun obstacle pour les résoudre de la façon qu'ils jugeront le plus convenable au bien de notre chère patrie. Mais si nous sommes prêts à accomplir nos obligations de citoyens, en rendant à César ce qui est à César, selon le précepte du Seigneur, nous ne sommes pas moins résolus à rendre à Dieu ce qui est à Dieu. »

Aux arguments des évêques se mêle parfois une légitime ironie.

« En assistant, dit l'un d'eux, à une révolution faite au cri de liberté ! il semble qu'on ne devait pas craindre de voir adopter des mesures ayant pour objet de restreindre la plus sainte et la plus légitime des libertés, la liberté de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Que dirons-nous de l'inviolabilité du domicile et du droit de propriété ?... »

Pour extrait : A. Layton.

Plusieurs journaux ont entretenu leurs lecteurs de prétendus dissentiments entre les ministres au sujet des poursuites dirigées contre les personnes prévenues de manœuvres à l'intérieur et autres délits connexes. Ces assertions sont complètement fausses. Tous les ministres du gouvernement se sont accordés à reconnaître sans hésitation l'opportunité et la nécessité des poursuites ordonnées par l'autorité judiciaire.

Le Gaulois annonçait hier un complot contre le gouvernement impérial, complot dont celui-ci aurait découvert toutes les trames, et qui conduirait à une application sévère de la loi de sûreté générale. Cette nouvelle est inexacte. L'affaire Baudin peut être considérée comme une conspiration des anciens partis, mais elle n'est pas telle que le Gaulois le déclare. Quant à la loi de sûreté générale, les prévisions du Gaulois ne sont ni plus exactes ni plus sérieuses.

Le journal l'Etendard dément, ainsi que la France, les bruits de complot répandus par le Gaulois dans son numéro de vendredi soir.

« Nous pouvons assurer, dit M. Vitu, qu'en dehors des incidents relatifs à l'affaire Baudin, le gouvernement n'a découvert aucun complot, et que les assertions du Gaulois ne renferment que l'interprétation romanesque des faits déjà connus du public et soumis depuis hier à l'appréciation de la justice. »

Pour extrait : A. Layton.

TROUBLES EN SICILE.

L'agitation séparatiste continue en Sicile. La proclamation ci-après répandue, à Palerme, et sur divers points de l'île en est le témoignage :

Siciliens,

Voici l'heure !... Eveillez-vous enfin ! Eveillez-vous et loin de vous les utopies parce que c'est sous leur empire que les

chaines dont vous êtes liés deviennent impossibles à rompre.

Oui, éveillez-vous... et vive notre autonomie ?... Aujourd'hui que de longues années, passées dans des efforts constants, nous ont mis en état de pouvoir lancer sans crainte cette devise, à ciel ouvert ; aujourd'hui que nous avons en main des moyens de l'appuyer, que nous en avons le courage et que l'ère des illusions est finie ; aujourd'hui que nous sommes en mesure d'acquiescer à la conviction que sa propre autonomie est ce à quoi un peuple honnête doit aspirer avant tout ; aujourd'hui enfin qu'il nous faut l'accepter puisqu'elle nous est offerte et garantie.

Palerme se mettant aujourd'hui comme toujours à la tête du mouvement vous adresse tout spécialement la parole, à vous habitants des provinces, à vous qui êtes les fils non dégénérés des héros des Vêpres siciliennes, et qui de tout temps avez prêté votre concours moral et matériel, des ressources positives à la patrie, dans les moments de dangers suprêmes, c'est à vous enfin qu'elle fait appel afin que, réunis en comités secondaires, vous puissiez préparer dans votre prudence, ce bras qui écrasera nos ennemis sous sa main de fer et nous délivrera finalement de ce joug exécuté.

Pour extrait : A. Layton.

L'AFFAIRE BAUDIN.

Vendredi dernier a été appelé, devant le tribunal correctionnel de la Seine, le procès intenté aux principaux auteurs de la manifestation du 2 novembre dans le cimetière Montmartre et aux journalistes qui ont pris l'initiative de la souscription pour ériger un monument à la mémoire de M. Baudin, représentant du peuple.

L'interrogatoire des prévenus, les dépositions des témoins ne sont que la répétition des faits déjà connus et publiés par les journaux. Ce qui éclaire le procès et lui donne sa signification véritable, c'est le réquisitoire prononcé par M. l'avocat impérial Aubois, au nom du ministère public. Nous allons donner, dans la mesure que notre cadre nous impose, une analyse de ce document.

Après avoir rappelé les scènes qui eurent lieu, l'an dernier, dans le cimetière Montmartre également, autour de la tombe de Godefroy Cavaignac, et l'ajournement que s'étaient donné, pour cette année, les promoteurs de cette manifestation, le ministère public expose comment le nom du représentant Baudin, tenu en oubli depuis dix-sept ans, a servi de drapeau aux meneurs du parti ultra-démocratique. C'est à la suite de la publication d'un livre consacré aux événements de décembre 1851. La mort du représentant Baudin, tué sur une barricade du Faubourg Saint-Antoine, y est dramatiquement racontée.

On avait donc à la fois un point de réunion et un prétexte de discours. Aussi la tombe de Godefroy Cavaignac ne servit-elle que de station pour arriver à celle d'Arnould Baudin. Les principaux accusés s'y rendirent dès que l'emplacement leur en fut connu. Des discours furent prononcés, applaudis par les groupes sectaires au cri de : Vive la République ! On se donna rendez-vous au 3 décembre prochain. Voici, d'après un journal étranger, dont le récit n'a pas été démenti par les feuilles parisiennes les paroles prononcées par un des orateurs :

« Citoyens, des gens qui m'entourent

demandent ce que nous venons faire ici et quel est le mort que nous honorons. Je vais le leur dire.

« Nous venons ici humiliés pour honorer la mémoire de Baudin, mort assassiné le 3 décembre 1851 par un pouvoir qui est encore debout.

« Si la vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, je la promets éclatante et je jure qu'elle sera prochaine.

« Si quelque mouchard voulait savoir mon nom, le voici : Je me nomme Peuple et Jeunesse. S'il veut en savoir plus long, qu'il s'avance ; j'ai là dans ma poche une carte de visite que je suis prêt à lui mettre sous le nez... »

L'autorité ayant résolu de laisser le champ libre à la « manifestation » tant qu'elle ne dégénérerait pas en désordre matériel, les discours se succédèrent. M. Gaillard, fils, récita les vers suivants, qu'il venait, a-t-il dit, d'improviser pour la circonstance :

Vingt ans, vingt ans d'oubli, de douleur, de silence. Ont passé sur la pierre où ton nom seul est mis ! O toi qui, pour l'amour du peuple et de la France, Es tombé bravement sous les coups ennemis. Hélas ! telle est toujours l'étrange destinée Que l'aveugle hasard fait aux hommes de cœur, Un point obscur pour ceux dont l'âme est déchaînée Et qui tombe martyr au combat de l'honneur. Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique Jusqu'à la fin des temps, non, ne saurait durer ! Pleurons sur qui mourut pour notre République, Pourquoi sut bien mourir, ah ! sachons bien pleurer !

Lorsque les applaudissements provoqués par cette poésie furent calmés, Gaillard fils s'écria : « Cela ne suffit pas ! il faudra revenir ici le 3 décembre, anniversaire de la mort de Baudin ! On répondit de toutes parts : « Nous y serons. » et Gaillard fixa ce rendez-vous de deux à trois heures. Le prévenu Peyrouton prononça enfin quelques paroles se terminant par celles-ci, qui ont été textuellement retenues : «... Que sa vie nous serve d'exemple et qu'au moment du combat son nom nous serve de stimulant !... L'appel à la révolution que renfermait ce discours fut aussitôt compris par la foule, qui y répondit par un cri de : « Vive la République ! » Quelques-uns, répondant à la pensée de l'orateur, ajoutèrent : « Ça ne sera pas long ! ça ne passera pas 1868 ! ça ne passera pas 1869 ! »

Cependant l'heure de la fermeture du cimetière étant venue les séditeux durent se dissiper, assez déconcertés paraît-il, de l'attitude passive de la police et de la force armée. Pour employer un mot vulgaire, le coup était manqué.

On imagina de le reprendre indirectement. Dès le lendemain de la manifestation, 4 novembre, l'Avenir national et le Réveil ouvrirent une souscription à l'effet d'élever un monument à la mémoire du représentant Baudin. On sait le bruit fait autour de cette souscription et la part qu'y ont prise des hommes connus par leur hostilité envers le gouvernement de l'Empereur. Ainsi que l'a dit M. de Girardin, c'est un *pronunciamento* mortuaire dans lequel se rencontrent, ennemis d'hier et de demain, les républicains, les légitimes, les orléanistes. Les premiers savent ce qu'ils font, comme à la veille de février ; les autres enivrés d'injustice et d'irritation, l'ignorent.

En terminant, le ministère public s'est demandé si cette campagne séditeuse sera poussée plus loin. « Je ne suis pas, a-t-il ajouté, de ceux qui croient trop vite aux aux dangers de l'avenir et s'en épouvantent. Vienne la nécessité d'agir, on saurait bien aviser. Pour aujourd'hui, il faut donner un avertissement aux uns, une assurance aux autres. Votre sévérité y pourvoira. »

Lorsqu'il eut terminé son œuvre, Cancari entra dans Paris en se frottant les mains. Il déjeuna dans un restaurant de la Villette. Corepas lui donna des inspirations, car il ne rentra à l'hôtel qu'à vers deux heures du matin.

Trois jours après cette mise à l'abri des cinq cent mille francs, à huit heures du matin, deux agents de police s'introduisirent dans la chambre du caissier infidèle et l'arrêtèrent.

Il passa en cour d'assises et fut condamné à quatre ans de prison. — Mais que l'on se rassure, Cancari n'est pas un personnage à perdre de vue. Nous le retrouverons à l'œuvre dans la maison de Mazas.

(La suite au prochain numéro).

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Étienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MARIAS, D'ORNANT, A. DESONJAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. FUTHON, A. DNEO, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COLON, E. RUSSET.

L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. pour trois mois.

La défense des prévenus, commencée par M<sup>e</sup> Crémieux à la même audience, a été continuée samedi par les autres avocats sans incident à remarquer. Voici le jugement du tribunal :

Le tribunal correctionnel de la Seine a prononcé, samedi soir, après trois heures de délibération, son jugement dans l'affaire Baudin. Voici les principaux considérants :

« Attendu que le souvenir de la mort de Baudin était, sinon oublié pour quelques-uns, au moins effacé dans la mémoire du plus grand nombre par de longues années de repos et de calme dans les esprits ;

« Que les événements commencés au 2 décembre avaient été consacrés par le rétablissement de l'empire et qu'un gouvernement nouveau, sorti du suffrage universel, avait fixé les destinées de la France ;

« Attendu que c'est pour protester contre le pays et le gouvernement qu'il s'est donné et dans le but de déconsidérer l'Empire, et enfin de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur que le souvenir de Baudin a été exhumé de sa tombe, etc. »

Sont condamnés : M. Delescluze (récidiviste) à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende.

MM. Quentin, Challemel-Lacour, Duret (absent) et Peyrat, chacun en 4,000 fr. d'amende.

M. Gaillard, père, en 500 fr. d'amende. MM. Gaillard, fils et Peyrouton, chacun à un mois de prison et 150 fr. d'amende.

À la sortie de l'audience, on disait au palais que les condamnés faisaient appel en cour impériale.

Aujourd'hui encore ils n'ont pas décidé s'ils formeraient appel.

Pour extrait : A. Layton.

LA MISE EN SCÈNE DE 1848.

Nous avons indiqué hier la justice de l'opinion contre les manifestations qui, après avoir pris leur origine sur une tombe dans l'asile du recueillement et de la prière, essayent aujourd'hui d'impressionner le sentiment public. Cette justice nous paraît la plus sûre, la plus efficace, et elle a des sévérités auxquelles n'échappent pas ceux qui encourent ses arrêts.

Que voyons-nous en ce moment ? que signifient, après dix-huit années de tranquillité matérielle et d'apaisement moral, ces évocations des souvenirs les plus douloureux du passé ?

Nous assistons à une sorte de mise en scène de 1848. Mais le spectacle ne fait pas honneur aux dramaturges. Il y manque le souffle énergique des passions vraies. Petits côtés, petits incidents, petites rancunes, tout est petit et mesquin dans les procédés aussi bien que dans les résultats. Pour rentrer en scène, les hommes de 1848 ne prennent pas la bonne porte.

Que veulent-ils ? Le pouvoir ? Ils l'ont en, quand le hasard des événements l'a placé entre leur main, et Dieu sait ce qu'ils en ont fait. Ils ont été aussi impuissants qu'ils avaient été présomptueux.

Contre qui protestent-ils ? Est-ce seulement contre le 2 décembre ? Non, c'est contre la volonté nationale, qui s'est affirmée trois fois avec une majorité écrasante ; c'est contre la France qui les a désavoués, aussitôt qu'elle est revenue à elle-même ; c'est contre le peuple qui, dans la majesté de ses comices, a reconnu et consacré ce qu'ils attaquent.

Oui, contre le peuple, au nom de qui ils parlent et à qui ils prétendent s'imposer.

Ne soyons pas dupes des phrases ni des mots. Est-ce que nous pouvons reconnaître le grand peuple français, cette nation généreuse qui marche à la tête de la civilisation, dans ce groupe d'agitateurs qu'une pensée hostile avait réunis au cimetière Montmartre ?

Le peuple n'a pas besoin de faire des démonstrations dans un cimetière et il a, d'ailleurs, pour la mort, un respect trop profond et trop grave pour cela. Quand il veut manifester sa volonté, il a le suffrage universel, et l'autorité souveraine de ses décisions s'accroît de toute la maturité de la réflexion et des délibérations qu'il y apporte loin des agitations factices et des appels passionnés.

Pourquoi les hommes de 1848, au milieu desquels nous voyons s'égarer à regret quelques esprits que le désir de faire échec au gouvernement entraîne sur un terrain si peu digne de leurs antécédents et de leurs forces s'adressent-ils pas au suffrage universel ? Qu'est-ce qui leur manque aujourd'hui depuis la promulgation des lois nouvelles ? Ils ont la presse pour exposer leurs doctrines ; ils ont le droit de réunion pour les faire pénétrer dans la profondeur des couches populaires ; ils ont tous les moyens que les nations libres mettent à la disposi-

sition des hommes qui aspirent à négliger et à éclairer leurs semblables. Pourquoi n'y recourent-ils pas ? et s'ils y recourent, qu'ont-ils besoin de venir sur une tombe, à propos d'un fait qui appartient à l'histoire, évoquer les tristes images de nos guerres civiles ?

Leur conduite, dans les circonstances actuelles, n'est que l'éclatant aveu de leur impuissance.

Elle confirme la vérité de ces paroles qu'un des ministres les plus éloquents du régime actuel, M. Billaut, répondant à M. Picard, qui parlait, lui aussi, de reprendre Paris et le pouvoir, prononçait à la tribune du Corps législatif : « Si c'est par le suffrage universel, vous attendrez longtemps ; si c'est par la force, vous attendrez toujours ! »

Voilà pourquoi nous dirons au gouvernement : « Ne vous effrayez pas, ce ne sont que des ombres, des fantômes. Laissez les revenants s'agiter au milieu d'un ordre de choses qui est le gage de votre force autant que le signe de leur faiblesse. Vous, affirmez-vous, marchez confiants dans le pays qui, de son côté, se confie en vous. Ne commettez pas la faute de donner de la vie à ce qui n'en a pas, à ce qui tomberait infailliblement de soi-même devant le bon sens des populations ; vous joueriez le jeu de vos adversaires : en ayant l'air de croire au péril, vous le feriez naître. Gardien du repos public, ne souffrez pas qu'il soit compromis, mais n'oubliez pas que vous serez d'autant plus fort pour réprimer le désordre que vous vous serez montrés plus respectueux pour la liberté. »

Ce langage, qui résume notre attitude dans cette affaire, nous paraît à la fois caractériser la bonne politique et le véritable dévouement. (France. — A. GARCIN.)

Nouvelles du jour

Rossini, comme nous en informe notre correspondant de Paris, est mort vendredi, à minuit.

Voici en quels termes la *Gaulois* annonce ce douloureux événement :

Dans la journée, M. l'abbé Gallay avait eu un long entretien avec le mourant, qui a prononcé une belle parole.

Son confesseur lui ayant demandé s'il croyait à la religion catholique et à ce qu'elle enseigne, Rossini a répondu :

« Celui qui a écrit le *Stabat a la foi* ! Après cette première visite, dans laquelle il reçut l'absolution, vers cinq heures et demie, Rossini eut un instant de calme. Mais bientôt il fut pris d'une soif inextinguible qui le dévorait depuis deux jours et ses cris recommencèrent.

Dans la soirée, le curé de Passy vint l'administrer.

À partir de ce moment commença une douloureuse et lente agonie : la respiration sifflante et saccadée, sortait avec peine de la poitrine et faisait mal à entendre.

De dix minutes en dix minutes, on donnait au moribond des verres d'eau glacée qu'il buvait avec avidité, car un feu intérieur lui causait d'intolérables souffrances ; il se tordait sur son lit, il prononça des phrases entrecoupées.

Le dernier nom qui vint sur ses lèvres fut celui de sa femme, dont il baisa la main avec tendresse, un instant avant de perdre connaissance.

Le corps sera rapporté à Paris, où auront lieu solennellement les funérailles.

Fixé à Paris depuis douze ans, Rossini s'était choisi parmi nous une seconde patrie. Né le 29 février 1792, dans ce duché d'Urbino qui a vu naître Raphaël Sanzio, Rossini est mort dans le cours de sa soixante-dix-septième année.

M. Havin, qui vient de mourir, était né à Saint-Lô, en 1799. Il partagea de 1816 à 1820 l'exil de son père, ancien conventionnel, compris sur la liste des régicides proscrits. À son retour, il vint à Caen, d'où on l'envoya en mission politique auprès du gouvernement provisoire de 1830. Élu dès 1831 député de Saint-Lô, il fut constamment réélu jusqu'à la révolution de février. Membre de l'Assemblée constituante, il donna sa démission de représentant le 20 avril 1849 pour entrer au Conseil d'Etat. En 1863, candidat de l'opposition, il fut élu à la fois à Paris par 15,359 voix sur 24,733 votants, et dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Manche par 16,139 voix, sur 31,557 votants. Il opta pour cette dernière circonscription.

Samedi, a eu lieu une réunion des journaliers de Paris afin de nommer une députation chargée d'assister aux obsèques de M. Havin. Ont été choisis : MM. E. de Girardin, Gibiat du *Constitutionnel* et Guéroult.

M. le baron James de Rothschild est mort ce matin à 6 heures.

— M. Berryer est toujours dans la même position, très inquiétant.

— Il résulte d'un rapport présenté à l'Académie de médecine par un de nos aliénistes les plus compétents, que le nombre des fous s'est, depuis 20 ans, accru dans la proportion de 68 p. % et que les cas d'idiotisme alcoolique entrent pour les deux tiers dans l'accroissement signalé.

— Le bruit court que le maréchal Niel a adressé aux généraux divisionnaires une circulaire qui interdit à tous les militaires, quelque soit leur grade, d'assister aux réunions publiques autorisées.

— Une information judiciaire vient d'être requise, sous inculpation de fausse nouvelle de nature à troubler la paix publique, contre le gérant du *Gaulois*, à raison de l'article inséré vendredi dans ce journal.

Pour extrait : A. Layton.

Un des événements du jour est la lettre suivante :

Mgr Maret, à M. L. Veillot

Paris, 9 novembre.

A M. Louis Veillot, rédacteur du journal de l'Univers.

Monsieur,

Il vous plaît de recueillir dans vos colonnes tous les bruits, même les plus incroyables, qui circulent dans une presse mal informée, sur le livre que j'imprime. Libre à vous, monsieur, d'user d'un pareil procédé, dont le but ne m'échappe pas.

Mais ce que je ne puis laisser passer sans protestation, c'est que, fidèle à cet art des insinuations qui vous a toujours été familier et dont vous vous êtes fait une arme vis-à-vis de nos plus illustres et plus respectables adversaires, vous vous permettiez des accusations mal déguisées contre un évêque qui n'a d'autre juge que le Chef suprême de l'Eglise.

Je proteste donc contre le rapprochement que vous avez voulu faire, lorsque, dans votre numéro d'hier, 8 novembre, vous avez osé écrire ceci : « Lors même que Mgr Maret parlerait exactement de l'infailibilité pontificale, comme vient d'en parler le Patriarche schismatique de Constantinople, l'effet ne serait pas plus grand. »

Toute ma vie, tous mes écrits, tous mes discours s'élèvent pour donner un démenti éclatant à ces insinuations calomnieuses. J'ai le droit, monsieur, de vous rappeler au sentiment et au respect de la justice.

Quant au livre que je prépare, je n'ai rien à vous dire ni de ses doctrines, ni de ses tendances, ni de son but, parce que vous n'êtes pas juge de ces choses. Ce livre est un mémo destiné au futur Concile général. Je le soumettrai au Souverain-Pontife et aux évêques de la sainte assemblée. Ce livre ne sera que l'exercice du droit inviolable que possède tout évêque d'émettre librement, dans un Concile, ses opinions sur la situation, les dangers et les besoins de l'Eglise. Le Saint-Père lui-même, dans sa bulle d'indiction, nous invite à l'exercice de ce droit, qui devient pour nous l'accomplissement d'un devoir.

Voilà, monsieur, des renseignements sur mon livre, plus certains que ceux que vous cherchez à droite et à gauche. Permettez-moi maintenant de vous donner un conseil.

Par le système de diffamation et d'intimidation que vous avez adopté et que vous suivez, depuis quelque temps, contre un évêque qui est dans son droit, craignez de donner à penser que vous et vos amis voudriez déjà porter atteinte à la liberté du futur Concile, et peser sur ses décisions.

Dans ce cas, ma cause ne tarderait pas à devenir celle de mes vénérables collègues, et, dans mon humble personne, vous trouveriez tout l'épiscopat. Il a besoin de toute la liberté canonique pour traiter et résoudre, sous l'autorité du Souverain-Pontife, les immenses questions que soulève la convocation du Concile général. La liberté des délibérations et des votes, dans les limites de la foi, a toujours été une des premières lois de ces saintes assemblées. La moindre atteinte à cette liberté pourrait compromettre leur autorité. Mais il ne vous sera pas donné, il ne sera pas donné à vos amis d'empêcher la lumière de se produire.

Laissez-nous donc en paix, monsieur ; permettez-nous de nous préparer, dans le silence de la prière et du travail, à la grande et difficile mission que nous devons remplir. Cette conduite sera sage et chrétienne, parfaitement conforme aux intentions du Saint-Pontife qui gouverne l'Eglise de Jésus-Christ.

C'est la première fois que je réponds aux petites et grandes attaques que vous ne cessez de diriger contre un livre que vous ne connaissez pas, qui n'est pas publié, et dont l'impression n'est pas même terminée ; ce

Si les conseils que je viens de vous donner ne vous paraissent pas opportuns, continuez, monsieur, à demander aux quatre vents du ciel des nouvelles de mon livre, à les enrichir de vos commentaires, à y joindre même vos menaces. Il me suffit d'avoir averti, par cette lettre, vos lecteurs honnêtes.

Je vous prie de l'insérer dans votre plus prochain numéro. Selon votre usage, vous l'accompagnerez sans doute de quelques amabilités nouvelles. Je vous les pardonne d'avance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre serviteur très humble.

H. L. C., évêque de Sura.

Bulletin Agricole

Comme l'avaient prévu les personnes qui ne se laissent aller ni aux craintes sans objet ni aux espérances trompeuses, une réaction sensible se manifeste sur nos marchés aux grains. L'échéance des fermages étant passée et réglée, les choses marchent dans la situation normale qui est, nous le répétons, celle d'une moyenne année. On n'a pas à redouter de hautes mercuriales, mais il ne faut pas compter non plus sur une rétrogradation persistante des prix. Telle est la perspective de la campagne de vente pour l'hiver où nous entrons par la bise et la neige. Heureusement que les emblavures sont finies et, chose à nos yeux de première importance, que l'ouvrier ne manque pas de travail.

Sur le carreau de la halle de Paris, les farines marchandes sont cotées, en disponibles, de 64 à 65 (les 157 k.) entrée non comprise ; les blés de 33 à 34 (les 120 k.) L'administration de la guerre a traité cette semaine 10,000 quintaux, partie à 29 60, partie à 29 70 (le quintal) rendu à la manutention. Les seigles sont offerts dans les 22 75 à 23 (les 115 k.) sur bateau, à Bercy. Les orges sont demandées à 22 50 (les 100 k.) Il y a de l'activité sur les avoines, qui font couramment 21 50 à 21 75 (les 100 k.) en gare d'arrivée.

Les avis de l'étranger ne signalent pas encore de mouvement marqué vers la hausse ; cependant les cours sont plus fermes qu'au début de novembre et les arrivages moins forts. Le redressement des cours est très accentué en Amérique.

Dans nos ports de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, les prix restent fermes par suite des demandes d'Espagne qui sont de plus en plus actives.

Les sucres sont en hausse, les huiles de colza également.

La lutte continue entre Poissy et la Villette, mais avec des chances de plus en plus favorables au nouveau centre de transactions sur le bétail. Sauf dans le rayon local, les commissionnaires et les bouchers préfèrent naturellement le grand choix au petit nombre. Ainsi jeudi il y avait à la Villette 2,030 bœufs et 12,891 moutons, tandis que Poissy ne recevait que 312 bœufs et 1673 moutons. Les cours sont du reste sans différence sur l'une et l'autre place. En moyenne pour les bœufs 1 40 (le k.) ; pour les moutons 1 44. Les arrivages des porcs ne cessent pas de grandir ; il y en avait, ce même jeudi, 4,143 au marché central. La vente a été facile tout de même à 1 40 (le kilo) pour les moyennes qualités. Les bêtes de choix ont obtenu 1 50.

Une bonne nouvelle pour finir. On dit que le conseil d'état va être saisi d'un projet sur les sociétés coopératives de crédit agricole. Ce n'est pas une petite affaire ; mais on peut, avec de la sagacité et de la persistance en venir à bout. Lafite

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 19 Jeudi, 20 Vendr., 21 Samed.

Chronique locale.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de d'Octobre.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Froment, 1 hectolitre 26 75; Mais, id. 13 50; Légumes secs, id. 20 ; Pommes de terre, id. 7 ; Avoine, id. 12 ; Châtaignes, id. 8 50; Vin, la pièce de 220 litres, sans

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Foin naturel, 100 kil. 12 50; id. artificiel, id. 9 ; Volaille, le kilogramme. 1 25; Viande de bœuf, les 100 kil. 75 ; Viande de veau, id. 75 ; id. de mouton, id. 70 ; id. de porc, id. 115 ; Bois, le stère. 12 ; Charbon de bois, les 100 kilog. 11

On nous écrit de Montcuq : La foire du 14 novembre, a été comme d'habitude, très belle. La halle était fournie de blé et les divers emplacements pour les bestiaux bien garnis.

Ont été vendus : 260 hectolit. blé. — Prix moyen 24 fr. l'hect. — 150 hect. maïs, 12 fr. l'hect. — 150 hect. noix, 6 fr. 50. — 10 hect. cerneaux, 21 fr.

Bestiaux : Bœufs gras, 20, vendus poids vifs, 0,60 le kil. — Bœufs d'attelage, 150, vendus, 400 à 500 fr. l'attelage. — Veaux, 60, vendus poids vifs, 0,60 le kil.

Volaille et Gibier : Poules et poulets, 0,50 la livre. — Canards, 0,50 la livre. — Pigeons, 0,80 la paire. — Dindons, 0,50 la livre. — Lièvres, 4 fr. pièce. — Lapin, 1,25 pièce — Grives, 0,50 la pièce.

On nous écrit de Cajarc : Foire du 10 novembre. Blé 1<sup>re</sup> qualité 25 fr. l'hect., 2<sup>e</sup> qualité 24 fr. l'hect., 3<sup>e</sup> qualité 23 fr. l'hect. Chanvre 35 à 40 c. la livre. — Maïs 1<sup>re</sup> qualité 10 fr. l'hect.

On nous écrit de Castelnau : A la foire du 12 courant, le blé avait en moyenne 23 fr. 75 — le maïs 13 fr. 12 — l'avoine 13 fr.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le 28 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des Postes du Département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les candidatures ne seront admises que jusqu'au 18 janvier inclusivement.

Une jeune personne à laquelle on suppose des idées de suicide a disparu depuis quelques jours.

Paraissant âgée de 18 à 20 ans ; taille 1 mètre 60 à 1 mètre 63 environ ; yeux noirs relevés ; sourcils peu fournis ; cheveux châtain peu abondants ; figure ronde amaigrie, front haut, dissimulé sous une coiffure très-baissée ; mains longues, ongles en amande très-soignés ; teint pâle uni ; peau transparente ; costume entièrement noir ; chapeau tulle noir et jais ; linge marqué H. C. en coton rouge.

Prière de donner les renseignements à la Préfecture.

Il se prépare en ce moment une affaire pour le marché public ! C'est une affaire très-importante et qui donne toutes les garanties sans compter l'attrait qu'elle offre par des avantages nouveaux pour les spéculateurs.

Nous voulons parler de l'émission très-prochaine des obligations de la nouvelle compagnie du chemin de fer de la ligne d'Italie par le Simplon.

Le chiffre de l'émission est de 32 millions dont 15 millions sont réservés aux souscripteurs français.

Les obligations sont émises à 240 francs et remboursables à 400 francs.

Chacune donne 15 francs d'intérêt et le droit à une chance dans un tirage de lots dont le chiffre atteint la somme de 3,500,000 francs.

Ce tirage qui sera unique se fera deux mois après la clôture de l'émission.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 18 novembre. Naissances. Coupat Jean, à la Citadelle. Décès. Carrié Jeanne-Hélène, 13 mois, née à Mayague (le Porto-Rico), faubourg Labarre. — Marmiesse Jeanne, 8 ans, rue chanterie. — Andrieu Jeanne (veuve Vayssières), 78 ans, née à Méruquet (Lot), à Frayssinet, commune de Cahors — Récès Anne, couturière, (épouse Balitrand), 25 ans, rue chanterie. — Cournou Marie, sans profession, Célibataire, 24 ans, née à Trespoux, rue Mascoutou. — Magnac Baptiste 3 ans 9 mois rue Ste Catherine. — Lagrave Emilie 7 ans, rue Impériale. — Sardes Marie (veuve Sardes), 96 ans, née à Salviac (Lot), Hospice. — Alazard François, clerc d'avoué, 23 ans, Célibataire, né à Cahors (Lot) place St James.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 1868.

43 versements dont 5 nouveaux 2,625 »  
16 remboursements dont 6 pour solde 556 38  
Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Enseignement secondaire spécial

La loi du 21 juin 1865 a organisé l'enseignement secondaire spécial. Cette innovation, depuis longtemps réclamée, sera une des gloires du ministère de M. Duruy, si fécond en progrès pratiques et en mesures répondant aux nécessités de notre temps. Comme le dit le ministre lui-même dans sa circulaire aux préfets, du 1<sup>er</sup> juin 1866, « Il s'agit de mettre en usage des méthodes plus promptes que celles de l'enseignement classique et de répandre des connaissances d'une utilité plus immédiate; de préparer, en un mot, les élèves à remplir les diverses professions de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, sans exiger d'eux une dépense trop forte de temps et d'argent. »

Une année préparatoire et quatre années d'études, tel est le temps assigné à cet enseignement, qui comprend l'instruction morale et religieuse, la langue et la littérature française, l'histoire et la géographie, les mathématiques appliquées; la physique, la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie; le dessin linéaire, la comptabilité, les langues vivantes, des notions usuelles de législation, de morale, d'économie industrielle et rurale et d'hygiène.

A cet enseignement, tout à fait neuf par ses méthodes, par ses divisions, par ses tendances à initier constamment les élèves aux réalités de la vie, il fallait des livres nouveaux. La librairie L. Hachette et C<sup>o</sup> (77, boulevard Saint-Germain, à Paris) a demandé aux professeurs les plus éminents dans chaque spécialité des traités répondant à l'esprit et à la lettre des programmes officiels de 1866. Elle les a édités à des prix modérés en même temps qu'avec une grande élégance typographique. Elle y a semé à profusion, non des illustrations banales, mais des gravures exactes qui donnent au texte un indispensable secours. Tous ces traités, mis au courant des derniers progrès des sciences et écrits avec la plus parfaite clarté, peuvent même servir aux gens du monde pour acquérir les notions les plus indispensables.

Le catalogue, comprenant déjà près de quatre-vingt volumes, sera adressé franco à toutes les personnes qui en feront la demande.

CHEMINS DE FER

De la Ligne d'Italie par le Simplon (NOUVELLE COMPAGNIE ANONYME)

Souscription Publique

Émission de 454,166 Obligations COMPLÉMENTAIRES DU CAPITAL SOCIAL sur lesquelles 62,500 sont réservées aux Souscripteurs français

Cette émission est faite en vertu d'une Loi spéciale votée dans l'intérêt de la Compagnie et des chemins de fer du Simplon, le 4 septembre 1868 par le gouvernement suisse qui a homologué les Statuts et en conformité du décret de l'Empereur du 11 mai 1861, rendu en faveur des Sociétés anonymes suisses autorisées.

Les nouvelles Obligations sont émises à 240 fr.

Elles rapportent un intérêt annuel de QUINZE FRANCS

Payable par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, sans charge ni retenue, au siège administratif à Paris, ou dans les autres bureaux de la Compagnie en Suisse et en Italie. Chaque obligation est accompagnée d'une action de jouissance de 125 fr. libérée, qui remplacera l'obligation remboursée, et jouira, par conséquent des dividendes augmentés progressivement par l'amortissement des obligations.

Ces Obligations sont Payables

- 50 fr. en souscrivant;
- 50 fr. en recevant les titres provisoires;
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1869;
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1869;
- 40 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1869.

Tout versement anticipé est bonifié d'un intérêt de 6 %, tout versement en retard doit 7 %.

Majoration, Rachat avec Primes,

Amortissement des Obligations

1<sup>o</sup> Ces nouvelles Obligations sont remboursées à 525 fr., dont 125 en Action entièrement libérée, attachée immédiatement à l'Obligation, et 400 fr. en argent au fur et à mesure des tirages :

Les nouvelles Obligations de la Ligne d'Italie, comme toutes les obligations de Chemins de fer, sont majorées par la voie du sort, et reçoivent par leur remboursement une Prime dont la valeur réelle varie selon l'époque de ce remboursement désigné par le tirage, et ce, d'après les tables d'amortissement approuvées par l'Assemblée générale.

2<sup>o</sup> Les nouvelles Obligations ont, en outre, droit aux majorations et primes suivantes privilégiées :

Par suite de la Loi suisse du 4 septembre 1868, qui réserve sur les bénéfices de l'acquisition trois millions cinq cent mille francs, il sera fait par l'Etat et la Compagnie un tirage de trois mille deux cents numéros d'Obligations auxquels appartiendront ces trois millions cinq cent mille francs, ce tirage aura lieu dans les deux mois de l'échéance du dernier versement.

IL SUFFIT D'AVOIR SOUSCRIT UNE SEULE OBLIGATION POUR CONCOURIR AU TIRAGE DES TROIS MILLE DEUX CENTS PRIMES.

Les 1,600 premiers numéros sortis par la Voie du sort seront donc rachetés à différents taux selon l'ordre de leur tirage.

ET SUCCESSIVEMENT DANS L'ORDRE DE LEUR SORTIE :

1 obligation à Cinq Cent Mille fr.	500,000
1 d <sup>e</sup> à Trois Cent Mille fr.	300,000
1 d <sup>e</sup> à Deux Cent Mille fr.	200,000
3 obligations à Cent Mille fr.	300,000
6 d <sup>e</sup> à Cinquante Mille fr.	300,000
10 d <sup>e</sup> à Vingt-Cinq Mille fr.	250,000
20 d <sup>e</sup> à Dix Mille fr.	200,000
8 d <sup>e</sup> à Cinq Mille fr.	40,000
100 d <sup>e</sup> à Deux Mille fr.	200,000
450 d <sup>e</sup> à Mille fr.	450,000
4,000 d <sup>e</sup> à Cinq Cents fr.	500,000

4,600 obligations 3,244,000

Les 1,600 numéros suivants recevront en argent la majoration ou prime que leur donnerait leur remboursement immédiat, soit 160 fr. tout en conservant le droit d'être remboursés intégralement au tirage des numéros désignés pour l'amortissement, c'est-à-dire 400 fr. plus l'action de 125 fr.

Ce tirage de 3,200 obligations assure donc immédiatement aux souscripteurs une Obligation avec prime privilégiée par environ cinquante obligations sur l'émission totale.

Le tirage aura lieu en séance publique au moyen du système employé par la Ville de Paris et sous le double contrôle de l'Etat et de la Compagnie.

Indépendamment de ces avantages, le brillant avenir de la Voie ferrée du Simplon qui sert de jonction aux chemins de fer les plus importants de chaque côté des Alpes, doit assurer à ces Titres une valeur considérable et progressive.

EN EFFET, la Ligne du Simplon RELIE :

Les Chemins de fer : Avec les Chemins de fer : De LYON A GENEVE; De LOMBARDS-VENTIEN. De PARIS A LYON, De TURIN à GENEVE dans la direction de Dijon, CENTRAL ITALIEN, Pontarlier et Jougne, D'ARONA-NOVARE-De l'EST (Bâle), ALEXANDRIE et toutes Du NORD; autres voies ferrées de De l'OUEST-SUISSE; la HAUTE-ITALIE, au Du CENTRAL-SUISSE, sud des Alpes.

Les statistiques faites par des Commissions spéciales et les ingénieurs les plus autorisés ont constaté toute l'importance du mouvement commercial et du transit des Voies ferrées à travers les Alpes entre l'Italie et les autres parties de l'Europe, le Chemin de fer DU SIMPLON, passage le plus court pour LA MALLE DES INDES, est la Ligne centrale et la plus directe entre Londres, Paris et Milan, et donnera facilement un produit net de 10 à 42 0/0 du capital engagé.

La Nouvelle Compagnie exploite déjà 160 kilomètres par le double service de sa Voie ferrée et de ses Bâteaux à vapeur; cette exploitation sera augmentée l'année prochaine d'environ cent kilomètres.

Émission de 454,166 Obligations EST FAITE

En SUISSE à SION à la Banque de l'Etat et dans les bureaux de la Nouvelle

Compagnie; à GENEVE, dans les bureaux de la Ligne d'Italie.

En ITALIE comme pour l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, la HOLLANDE etc., chez les Banquiers et Correspondants désignés dans les journaux de chaque Pays.

LA SOUSCRIPTION

aux 62,500 Obligations réservées à la FRANCE.

SERA OUVERTE

A Paris et dans les Départements

SAMEDI 7 NOVEMBRE

de 10 heures du matin à 4 heures du soir; elle sera close

Le Mardi 12 Novembre à Paris, et le 18 dans les Départements.

Administration se réservant le droit de faire la clôture avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES

A PARIS

au siège de l'Administration centrale : 42, Boulevard Haussmann, 12

DANS LES DÉPARTEMENTS

comme en Suisse, en Italie et dans tout l'Etranger, chez les Banquiers Correspondants de la Compagnie.

Les lettres de souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement en billets de Banque, mandats ou chèques, et adressées à l'Administration centrale à Paris.

Boulevard Haussmann, 12.

Derrière le nouvel Opéra.

ROYAUME D'ITALIE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 163,000 OBLIGATIONS DE 150 FR. CHACUNE

ÉMISES PAR LA

VILLE DE NAPLES

En vertu des délibérations municipales et provinciales, approuvées par décret royal.

Cet emprunt est garanti par les recettes directes et indirectes de la Ville et par ses biens communaux.

Les obligations, rapportent 7 fr. d'intérêt annuel, payables par semestre; elles sont remboursables en cinquante années, au pair ou avec primes de 100,000, 70,000, 50,000, 40,000 fr., etc., etc., au moyen de 14 tirages au sort dont le premier aura lieu le 9 janvier prochain les tirages ultérieurs se feront les 1<sup>er</sup> mars, juin, septembre et décembre.

La ville de Naples garantit son emprunt exempt de tous impôts présents et futurs; le paiement des intérêts, des primes et des remboursements se fera en or, à Paris, Genève, Naples, etc., etc.

Le prix des obligations est payable comme suit :

20 fr. » en souscrivant,
20 » lors de la répartition contre remise du titre provisoire,
20 » du 10 au 15 février 1869
20 » du 10 au 15 mai »
20 » du 10 au 15 août »
46 50 (3 francs 50 d'intérêts déduits) du 10 au 15 novembre.

Soit 116 50 en total à verser, contre remise du titre définitif avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Il sera bonifié un intérêt de 6 pour cent l'an sur les versements faits par anticipation.

Ainsi les capitaux placés dans cet emprunt jouissent d'environ 6 pour cent d'intérêt; ils sont assurés par le remboursement des obligations à 150 fr.; d'une plus-value de 25 pour cent et, en outre, ils participent à 14 tirages avec primes dont le total dépasse 4 millions.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 18, Jeudi 19, Vendredi 20, Samedi 21 novembre;

A Naples, à l'Hôtel-de-Ville;

A Paris, chez MM. J.-J. Müller

et C<sup>o</sup>, banquiers, rue St-Lazare, 7.

En province chez les banquiers et les changeurs.

Chez qui l'on trouvera le prospectus détaillé.

Elle sera ouverte aussi en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, etc., etc.

Envoyer le montant du premier versement par mandats, chèques ou billets de banque sous pli chargé.

Si le nombre des obligations souscrites dépasse 163,000, les demandes seront réduites proportionnellement.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M<sup>e</sup> DABERT, avoué.

L'adjudication des immeubles saisis au sieur Jean Avezou aura lieu, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, à une heure après-midi, au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 500 fr.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M<sup>e</sup> DUSSEY, avoué.

Le 29 novembre, à une heure de l'après-midi, à la mairie de Bédour, vente des biens dépendant de la succession de feu Jean Despeyroux. Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot 25,000 fr. — 2<sup>e</sup> lot 1,200 fr. — 3<sup>e</sup> lot 16,000 fr. — 4<sup>e</sup> lot 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot 500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> DELSOL, huissier.

Par acte passé devant M<sup>e</sup>. Coussieu, M. Surbled, pharmacien a acquis de dame Bal une maison pour le prix de 18,000 fr. Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du tribunal de Figeac, et signification de dépôt a été faite au vendeur et à M. le procureur impérial.

Etude de M<sup>e</sup> G. DUSSEY, avoué à Figeac.

Le 6 décembre 1868, il sera procédé, à la mairie de Latronquière, à la vente des biens immeubles de feu Dame Suzanne-Léonie Darsses, épouse Andrieu. La vente se fera en bloc, sur la mise à prix de 2,000 fr.

Etude de M<sup>e</sup> Mémé Etienne, avoué.

Le 4 novembre courant, le Tribunal de Figeac a prononcé la séparation de biens entre Marie Mazières et Jean Puéchal.

Etude de M<sup>e</sup> Marius BÉTILLE.

Demande en séparation de biens de François Renac contre Pierre Ayroles.

(Extrait du Mémorial de Figeac, 12 novembre).

Avis. — Le plan parcellaire des chemins à occuper par le chemin d'intérêt commun, n<sup>o</sup> 94, est déposé le 5 novembre à la mairie de Prudhomme où il restera huit jours.

(Extrait du Mémorial de Figeac, du 8 novembre).

Avis. — Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n<sup>o</sup> 96, a été déposé le 14, à la mairie d'Issepts.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 14 novembre).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 41 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

La brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie parle Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS,

Prévient le public, à Blars (Lot), par Marcellac.

4 FRANCS PAR AN 4

LE MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS 5<sup>e</sup> année.

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

Directeur et Rédacteur en chef :

J. PARADIS

Bureaux à Paris, rue Richelieu, 404

Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 FRANCS PAR AN 4

Une Maison Sérieuse

ayant beaucoup de relations sur la place de Bordeaux, vaste chais à proximité de la Gare et sur le port, demande la représentation d'une bonne Maison de Vins du Midi. — Bonnes références. — Ecrire L. M., poste restante, à Bordeaux.

ON DEMANDE un Agent général, dans chaque arrondissement, pour les assurances à primes fixes, contre l'Incendie et contre le tirage au sort.

(Bonnes références : il ne sera répondu qu'aux demandes sérieuses.) S'adresser au Directeur de la Succursale de la C<sup>e</sup> Le Progrès et de la caisse d'Exonération, Xavier de Lasalle et C<sup>o</sup> à Toulouse, boulevard Napoléon, 4 (Affranchir).

A VENDRE

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier.

S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges.

POTSE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux Chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LA GIRONDE Guérison radicale des Hernies

ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE-SIMON; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire); à évés, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir).

On demande des Directeurs dans tous les chefs-lieux d'arrondissement.

A VENDRE

Un Répertoire Alphabétique de Daloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappeg, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribu-

Trois mois 17 fr. Six mois 34 fr. LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. Neefzer.

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.